

FICHE N°32 : PROCEDURE – DEMANDE DE DEPLACEMENT D'UN PEI

Procédure de demande de déplacement d'un PEI :

Le service public de la DECI ou le propriétaire (en cas de PEI privé) informe le SDIS 41 de son souhait de déplacer un PEI via le **formulaire de demande de déplacement** (*Document disponible sur internet sdis41.fr*).

